



Gemeng Noumer

CONVOCAATION

Le Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Nommern, conformément à l'article 12 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, prie les membres du Conseil communal d'assister à une réunion publique du conseil communal **mercredi, le 3 juin 2026 à 19:15 heures** dans la salle des séances à la Mairie à Nommern en vue de délibérer sur les objets de l'ordre du jour suivant :

En séance publique :

1. Etat des recettes restant à recouvrer de l'exercice 2025
2. Nomination d'un délégué suppléant auprès du Centre d'Initiative et de Gestion Régional (CIGR) « Mëllerdall » du Réseau Objectif Plein Emploi
3. Fixation des taux de l'impôt foncier pour l'année 2027
4. Fixation du taux multiplicateur de l'impôt commercial pour l'année 2027
5. Approbation d'un projet avec devis relatif à l'aménagement de bureaux supplémentaires pour la mairie (transformation partielle de la salle des fêtes)
6. Approbation d'un projet avec devis relatif à la mise en conformité du système de transmission d'alarmes « Alarmis » sur le campus scolaire et éducatif à Nommern

A huis clos :

7. Proposition de réaffectation d'un·e candidat·e ayant posé sa candidature suite à la publication de la première liste des postes vacants d'instituteur (m/f)

Nommern, le 22 mai 2026

Pour le collège des bourgmestre et échevins

le secrétaire communal

Laurent REILAND
(contreseing art. 74 LC)

la bourgmestre

Sophie DIDERRICH

